Demande de classement des immeubles situés à l'angle de la rue du Marais (n°33) et de la rue des Sables (n°1-5) déposée par l'ARAU asbl

Note sur l'intérêt patrimonial de l'ensemble « Sables-Marais » en faveur du classement

À l'attention de Bruxelles Développement Urbain
Direction Patrimoine et Culture

Rues des Sables, 1-5

Rue du Marais, 33

Rappel du contexte de la demande de classement

L'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines s'est intéressé au sort des bâtiments de l'angle « Sables-Marais » depuis l'annonce dans la presse, en 2013, d'un projet d'installation de la Haute Ecole Odisee (ex-« HUB », du réseau de la KUL) en lieu et place des immeubles existants voués à disparaître dans leur presque totalité : un projet de démolition-reconstruction découlant d'un programme inadapté, l'université et les architectes n'ayant pas cru bon de partir des potentialités du bâti existant et agissant comme sur un terrain vierge. L'ARAU est intervenu en commission de concertation et plusieurs fois par voie de communiqués de presse *(voir annexes 4)* pour alerter le grand public et les autorités sur la valeur patrimoniale et la qualité architecturale de ces bâtiments récemment rénovés,. L'avis de l'association repose également sur des expertises et des documents iconographiques attachés à la présente note *(annexes 3)* qui doivent être pris en considération pour cette demande de classement.

La valeur patrimoniale de ce site doit absolument être comprise d'un point de vue architectural, urbanistique et environnemental, trois aspects indissociables dans l'optique d'une conservation intégrée. L'ARAU souligne en ce sens la dernière modification du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire qui a inscrit les intérêts urbanistique et paysager à la définition du patrimoine immobilier, la liste des motivations d'une demande de classement pouvant dorénavant considérer ces aspects.[1]
L'intérêt patrimonial de ces bâtiments construits juste avant les grands bouleversements urbanistiques du 20e siècle ne peut effectivement se résumer à la seule (et indéniable) maîtrise architecturale que les immeubles offrent à voir. Il est aussi directement lié à leur **statut de « rescapés » qui permet d'assurer une continuité historique avec le passé du quartier du Marais**, impacté par toutes les facettes de la bruxellisation. Leur préservation permettrait de **protéger un caractère d'urbanité** pour les visiteurs (les lieux culturels comme le Centre Belge de la Bande Dessinée et la Montagne magique sont à quelques pas…) ainsi que de maintenir un cadre de vie porteur de sens pour les habitants qui reviennent lentement s'y installer. Faut-il également rappeler que c'est à l'angle de la rue du Marais et de la rue des Sables que le Meiboom, **patrimoine immatériel classé**, est planté chaque année et que « nos » bâtiments constituent l'unique cadre historique d'un folklore pluriséculaire reconnu par l'Unesco ?

L'ARAU insiste aussi sur **l'importance éthique, d'un point de vue historique et environnemental, que pourraient recouvrir ce classement** et la préservation du bâti existant, et cela d'autant plus pour le propriétaire actuel de ces biens qui n'est autre que la KULeuven, une université attachée à l'histoire et à la transmission du patrimoine.

[1] TITRE V. - DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER- CHAPITRE Ier. - GENERALITES (art.206)
« Pour l'application du présent titre, il faut entendre par:
patrimoine immobilier: l'ensemble des biens immeubles qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique, **paysager, urbanistique** ou folklorique »
https://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/le-code-bruxellois-de-lamenagement-du-territoire-cobat/version-coordonnee-fr-cobat-et-ope-applicable-au.pdf (voir p.162)

D'un point de vue architectural, les bâtiments concernés par la demande revêtent une histoire tout à fait passionnante : **un dialogue entre architectes qui ont tous contribué, dans chacune de leur intervention, au respect et à l'intégration du travail de leur prédécesseur, et ce jusqu'à la rénovation de l'époque « postmoderniste », au début des années 1990**, qui a opéré un travail subtil de conciliation entre la nécessaire adaptation aux normes de confort et le respect de l'identité des lieux. A ce titre, **ce site est exemplaire et il serait plus que pertinent de reconnaître le travail attentif et passionné de ces architectes qui ont cherché, sur plus d'un siècle, à assurer cohérence et continuité entre leurs apports et les créations qui les ont précédées, tout en attachant un intérêt tout particulier au raccord avec le bâti environnant.** Comme l'écrivait la Commission Royale des Monuments et des Sites en 2014 (voir annexe 1) : « tout a été mis en œuvre au cours du siècle dernier pour créer et maintenir un ensemble cohérent basé sur l'expression architecturale du majestueux édifice d'Edmond De Vigne. »

Au-delà du mérite d'une telle approche architecturale, à faire valoir et résumée plus bas, l'importance des réactions et contribution des habitants pour cette pétition de classement doit être relevée (400 demandes de classement signées venant compléter les 8000 signatures en ligne pour la sauvegarde) : les bâtiments suscitent un intérêt inattendu (le quartier est peu fréquenté et peu connu des Bruxellois) mais surtout une grande incompréhension face à ces démolitions non fondées, un *modus operandi* qui s'avère inacceptable en 2020 au regard de la valeur historique des bâtiments et de leur bon état de conservation.
Les signataires veulent recevoir de la Région un signe de prise de conscience et d'intérêt en faveur de la sauvegarde de son patrimoine et s'assurer que la bruxellisation n'est plus d'actualité.

Notons également que les visites guidées que l'ARAU a organisées le 12 mars 2020 à l'occasion de la conférence de presse, avec pour objectif de présenter les enjeux sous-tendus par le classement, ont connu un très grand succès. L'ARAU reviendra sur l'évolution de ce dossier à l'occasion de prochaines visites prévues cette année et le groupe de travail qui s'est constitué autour de ce combat, à la demande d'une trentaine d'habitants, poursuivra ses rencontres.

L'ARAU souhaite enfin rappeler l'importance historique de son action pour la sauvegarde et sensibilisation à l'intérêt patrimonial des anciens magasins Waucquez de Victor Horta (Centre Belge de la Bande Dessinée), en face des anciennes presses socialistes également classées, pour lesquelles une autre association, Pétitions-Patrimoine, a joué un rôle fondamental… deux complexes protégés situés à quelques mètres des bâtiments voués à la démolition par la KUL : un environnement patrimonial sauvé grâce à la vigilance du milieu associatif qui persévère aujourd'hui avec conviction, pour l'intérêt général et pour le patrimoine bruxellois. L'angle Sables-Marais est dans la zone de protection des Presses socialistes.

Les points développés ci-dessous ne reprendront pas de manière exhaustive toutes les informations contenues dans les documents annexés, ils veulent souligner et argumenter l'originalité de l' « ensemble Sable-Marais » pour soutenir la demande de classement.

Photos de la conférence de presse et des visites guidées organisées par l'ARAU
12 mars 2020 (60 participants)

MEYBOOM

Contexte urbanistique de l'ensemble Sables-Marais

Le quartier du Marais : un patrimoine survivant au profit d'un renouveau urbain

Le quartier du Marais bruxellois, dont les origines remontent au tout début du 13e siècle, a gardé très peu de trace de son histoire médiévale, si ce n'est dans son patrimoine viaire, à travers la toponymie (sols marécageux et sablonneux pour les rues qui sont ici concernées) et via la courbe de la rue du Marais que les façades de nos bâtiments épousent encore. L'histoire de l'époque moderne n'a pas non plus été épargnée et peu de témoins bâtis subsistent. Le quartier a subi de plein fouet les conséquences urbanistiques liées à la lente construction de la Jonction ferroviaire dans la première moitié du 20e siècle pour être ensuite *presque* entièrement bouleversé par la tertiarisation et la prégnance de la monofonction bureau, dans la deuxième partie du 20e siècle.

S'il est aujourd'hui difficile de percevoir le caractère ancien de l'environnement des bâtiments Sables-Marais, étouffé par la tertiarisation et les constructions rompant avec les gabarits urbains du 19e siècle, la rue du Marais et la rue des Sables ont malgré tout préservé une partie de leur patrimoine bâti historique, d'autant plus importants qu'ils permettent d'assurer un lien et une continuité avec l'histoire de la ville. Pour reprendre les mots de la CRMS en 2014, « une valeur déterminante pour le quartier » qui vient en soutien/appuis/renfort de la protection légale des biens classés environnants : « *Eerst en vooral heeft het geheel onmiskenbaar een belangrijke beeldbepalende waarde voor dit stadsdeel en een ondersteunende waarde voor de beschermde monumenten in de nabijheid.* »

« Le Marais quartier martyr », comme un article de l'ARAU le dénommait dans *Bruxelles vu par ses habitants* en 1984, semblait il y a quelques décennies (et même jusqu'il y a peu) complètement sinistré. L'ARAU dressait à l'époque un tableau aussi radical que l'évolution qui y était décrite : « *Du Marais bruxellois, rien ou presque n'a été conservé : ni ses fonctions complexes, ni sa population, ni son tissu ancien. Ses hôtels aristocratiques, ses maisons bourgeoises, ses rues populaires, les néoclassiques Hôpital Saint-Jean et Marché du Parc… furent les victimes de la jonction Nord-Midi et du « monstre » qu'elle a engendré, la Cité administrative de l'État. Martyr de l'urbanisme fonctionnaliste, livré sans merci aux bureaux, aux écoles, aux parkings, aux poubelles des centres commerciaux. Dévorant les rares îlots réservés par le plan de secteur à l'habitat et l'artisanat, de gigantesques chantiers de bureaux achèvent son anéantissement radical (…) D'autres menaces planent*. »[2]

Aujourd'hui, l'ARAU peut heureusement nuancer ces propos. Car des logements ont été construits, et de nouveaux habitants côtoient les bâtiments Sables-Marais, après divers longs chantiers. Ces habitants ont choisi leur cadre de vie et les bâtiments Sables/Marais constituent l'environnement historique dans lequel ils ont voulu s'installer. Ces immeubles assurent un minimum d'urbanité au quartier : le « *semblant d'urbanité* [persistant] *à la rue des Sables* » que l'ARAU relevait dans le même article. L'ARAU y concluait que la grande faiblesse des luttes urbaines du quartier du Marais (et leurs défaites) sont dues à l'absence de vie et

[2] *Bruxelles vu par ses habitants*, ARAU, 1984

d'habitat. Aujourd'hui, les temps ont changé : d'une part, des habitants côtoient le patrimoine survivant et demandent son maintien. D'autre part, les Bruxellois sont mobilisés pour la sauvegarde de leur patrimoine, même quand ils n'en sont pas voisins. Cette mobilisation actuelle pour la rue du Marais est un des multiples signes d'un engagement plus global des Bruxellois, au-delà des frontières de leur quartier : un mouvement fédérateur autour de la défense du patrimoine que la Région doit appréhender positivement, comme une ressource pour son identité et son développement.

Intérêt architectural – héritage d'un siècle d'architecture (1898-1992)

Patrimoine néoclassique (autour d'Edmond De Vigne, 1898)

À l'époque de l'édification du « corps de bâtiment » originel de l'ensemble « Sables-Marais » (les premières 7 travées pour la Compagnie mutuelle de Tramways, en 1898), la rue du Marais avait une physionomie néoclassique et était ponctuée de grands hôtels de maître construits dès les années 1820. Les hôtels de maître aux n°55 et 57 de la rue, classés en 1977 rappellent cette **allure historique néoclassique** : le côté impair de la rue préserve ainsi une certaine cohérence dans les formes et gabarits, anéantie côté pair (immeubles de bureaux). C'est en référence à ce style et dans un **esprit de continuité** que le n°17-31, accolé au n°33, plus contemporain, a choisi de s'aligner au rythme néoclassique pour offrir à ce pan de la rue un aspect homogène. Le n°33 mérite aussi le classement pour son rôle de « référent néoclassique ». **Sauvegarder le n° 33 signifie également protéger le sens et l'aspect des constructions adjacentes** qui l'ont pris pour modèle.

L'enfilade des bâtiments Umicore (n°31) et du n°33 affiche une grande volonté de continuité: le n°31 reproduisant le rythme des bâtiments historiques et renforçant un aspect homogène (Source : Bruciel, collection Patrimoine architectural, 1980)

Si le premier bâtiment de 1898 a subi de nombreuses extensions et modifications, ces dernières se sont fondues dans l'œuvre existante sans créer de déséquilibre et en renforçant l'aspect classique. De nouveau, à l'échelle de notre parcelle, la volonté de cohérence s'est affirmée au fil des changements, en respectant le point de départ.
Bien qu'étendue à plusieurs reprises, la façade actuelle a gardé le caractère de la première façade (bien documentée grâce à un article de *l'Emulation* de 1900). L'étude de l'APEB résume clairement cette philosophie architecturale (annexe 2) « *C'est [la façade initiale] qui donne le ton à tous les développements futurs de la construction. Au fur et à mesure de ses transformations, cette façade [1898] va perdre les éléments les plus éclectiques de son élévation (…) pour se faire plus régulière et néoclassique. Cette trame néoclassique est celle d'autres bâtiments de la rue du Marais.* »

Les remarquables bas-reliefs de *putti* développant une iconographie autour des signes du Zodiaque datent de cette première phase et ont été ensuite, à chaque extension (1924-27, 1947, 1949, et 1953 !) développés autour du thème plus large du temps : **cette persévérance dans la déclinaison des *putti* à quatre reprises sur un demi-siècle est assez remarquable.** Les premiers *putti* donnant le rythme à la façade de la rue du Marais ont été conçus par le sculpteur Isidore De Rudder, artiste « influent de l'avant-garde artistique belge » : *« à l'époque de la commande de ce cycle zodiacal,* ***le sculpteur est au sommet de son art*** », précise l'étude historique. **Le choix thématique s'avère rare et original.** Les *putti* étant très bien conservés, signalons qu'il a été proposé par les porteurs de projets de les démonter pour les exposer ensuite, ailleurs… Ce ne serait certes pas une erreur de la même échelle que le démontage de la façade de l'hôtel Aubecq, mais cette démarche reposerait sur la même ineptie.

Quatre des putti *de la première série de bas-reliefs conçue par Isidore De Rudder réalisés en 1898 et placés sur la façade d'Edmond De Vigne, déclinant une iconographie autour des signes du Zodiaque. Un thème rare et admirablement exécuté, selon l'étude historique.*

L'architecte historiciste gantois de cette première phase fin 19e, Edmond De Vigne, oscillant dans ses nombreuses réalisations entre classicisme et éclectisme, n'est pas un inconnu : beaucoup de ses œuvres bruxelloises sont inventoriées et documentées : l'athénée Adolphe Max boulevard Clovis, les plans du château de Val Duchesse, une maison « néo-médiévale » rue du Lac 48, ou encore les maisons éclectiques dans le quartier Notre-Dame-aux-Neiges rue de l'Enseignement (13-21, 121) pour finir sur une toponymie porteuse de sens. Le lecteur néerlandophone connaîtra sans doute l'ancien théâtre flamand de la ville natale de l'architecte (aujourd'hui *Het Groot Huis, Sint-Baafsplein*), De Vigne ayant réalisé un nombre important de bâtiments éclectiques d'envergure à Gand[3].

Au-delà de l'héritage d'une partie de la façade extérieure, il faut souligner qu'**une façade intérieure importante, composée de cinq arcades, sur pilastres, donnant sur l'actuel atrium (la cour recouverte en 1989), et dans laquelle les guichets de la Compagnie mutuelle de Tramways étaient installés, a été restaurée préservée** (une élévation en pierre blanche de Savonnières). L'étude de l'APEB souligne aussi la transmission d'un bureau en partie dans son décor d'origine (que l'on peut retrouver dans le reportage photographique, annexe 3).

Patrimoine Art-Déco et moderniste (autour des Saintenoy 1926-1947)

C'est à Paul Saintenoy que l'on doit la première extension importante de l'ensemble (ajout d'un 4e niveau et d'une travée), affirmant l'allure néoclassique rue du Marais, ainsi que le nouvel immeuble Art Déco rue des Sables, 1-3. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'importance majeure de cet architecte pour la Belgique (voir note p.44 de l'étude/annexe 2) mais rappelons un aspect fondamental de sa pensée architecturale : la **conciliation entre un respect pour le passé, associé à une excellente connaissance de l'histoire, et une curiosité sans cesse renouvelée pour l'évolution de techniques**. Relevons également que **la majeure partie de ses réalisations sont classées**. Les extensions rue du Marais et l'œuvre de la rue des Sables ne devraient pas être exclues de cette politique de protection. Il serait étonnant de détruire en 2020 des réalisations d'un acteur d'une telle importance pour l'histoire de l'architecture en Belgique, et qui a par ailleurs, au sein de la Commission Royale des

[3]Voir la notice sur Edmond de Vigne de la Région flamande : https://inventaris.onroerenderfgoed.be/personen/1583

Monuments et des Sites, travaillé à la reconstruction du bâti historique, après les ravages de la 1ère guerre mondiale. Il semble effectivement indécent de vouloir détruire, en temps de paix, des réalisations reconnues pour leur valeur architecturale, de surcroît en bon état de conservation !

La volonté de démolition de cet ensemble repose probablement en partie sur un manque de connaissance des bâtiments, effectivement peu connu des Bruxellois (isolés dans un quartier peu fréquenté d'une part, et d'autre part plus tardifs que les bâtiments de la charnière 1900 pour lesquels l'architecte est le plus connu) : **le classement doit remédier à cette lacune dans la reconnaissance de l'œuvre de Paul Saintenoy.** « ***La façade de la rue des Sables de 1926, peu connue, démontre que l'architecte, alors âgé de près de 65 ans, n'a rien perdu de sa maestria*** », souligne l'étude, qui renforce à plusieurs reprises ce propos :

« *Rue des Sables, la façade définitive de la « section radium » s'impose par sa modernité et son caractère Art Déco. Elle est conçue en béton, de la base au sommet et enduite de simili-pierre. Le motif présent dans les allèges et dans les ferronneries des portes semble être un emblème du radium. [Cette façade] s'impose comme* ***un chef d'œuvre de l'Art Déco bruxellois. Paul Saintenoy y joue d'une originalité et d'une clarté de lignes rarement atteintes par ce style à Bruxelles. La plasticité générale, la force des articulations en font une façade exceptionnelle.*** *(…)* ***Le décor est particulièrement original****, tels les culots auxquels répondent les petites consoles soutenant les appuis de de fenêtre, ainsi que les carrés qui frappent les chapiteaux et la base des pilastres.* »

Cette remarquable façade, a non seulement été conservée mais a aussi servi de modèle pour être admirablement reproduite, de manière bluffante, lors de la rénovation de 1992 (qui a néanmoins condamné les intérieurs d'origine). L'effet des lignes de cette façade de Saintenoy a donc été augmenté avec la reproduction des travées et la façade de 1989-92, que l'on doit voir comme une reconnaissance de l'originalité de cette réalisation Art Déco qui se voit renouvelée à la fin du 20e siècle.

Il faut noter l'incongruité de l'option du bureau d'architectes actuel qui a choisi par facilité de ne retenir, dans tout ce complexe Sables-Marais, que la copie du n°5 rue des Sables plutôt que la façade originale de Paul Saintenoy (!).

Le bâtiment de Jacques Saintenoy remplacé par la copie de l'immeuble de Paul Saintenoy

Les extensions de la 3e phase (1946-47) ont été conçues par le fils de Paul Saintenoy, Jacques Saintenoy, d'un parti pris architectural moins historiciste, et aux réalisations modernistes. Le dialogue architectural entre ces deux générations est donc à cette époque d'autant plus intéressant qu'il est littéralement filial. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le bâtiment que ce dernier a conçu du côté de l'extension au n° 5 rue des Sables (remplacé en 1992 par la prolongation de l'œuvre Art Déco du père). Mais il faut, de nouveau, souligner du côté de l'extension de la rue du Marais (côté n° 31) un total respect du style initial, reproduit. Aucune volonté de se démarquer des bâtiments originels mais une absolue cohérence avec le bâti existant, pratiquement reproduit à l'identique. L'alignement légèrement courbe de la rue, héritage du tissu urbain médiéval déjà évoqué, est aussi respecté.

Dans les 4e et 5e phases de modification de l'ensemble, conçues par Gaston Deru en 1949 et 1953, dont les réalisations sont qualifiées d' « éclectisme d'inspiration néoclassique », c'est de nouveau une volonté d'harmonie et une affirmation du style néoclassique qui l'emportent, au point de supprimer les éléments les plus éclectiques de la façade rue du Marais. Le travail architectural à l'angle Sables-Marais (pan coupé aveugle et concave) a été réalisé par Gaston Deru. De nouveau, les matériaux, formes et rythmes d'origine sont repris.

Le pan coupé aveugle de Gaston Deru

La volonté de rénovation en tant que patrimoine (1989-1992 autour de Johan Van Dessel)
Un patrimoine « post-moderniste »

Tout l'ensemble Sables-Marais a fait l'objet d'un important travail de rénovation de 1989 à 1992, pour les AG assurances : besoins de mise aux normes, d'assainissement des bâtiments, et amélioration des circulations entre les différentes partie de l'ensemble (continues sur chaque niveau). La cour est couverte au profit de la construction d'un atrium et la façade de Paul Saintenoy est reproduite dans sa prolongation au n°5 de la rue des Sables, comme évoqué plus haut. **Retenons que ces modifications permettent de disposer aujourd'hui, à la**

fois de bâtiments bien conservés mais surtout d'une grande flexibilité en ce qui concerne la distribution des espaces, dans lesquels beaucoup de programmes de bureaux/équipements publics pourraient prendre place, sans de nouvelles et lourdes transformations. Le reportage photographique à l'annexe 3 rend compte de l'état des lieux à la fin des travaux en 1992. La rationalité de la rénovation de 1992 s'est accompagnée d'une volonté de conserver au maximum le bâti hérité.

Au-delà de cette philosophie de rénovation-conservation, **la construction de l'atrium mérite une attention particulière et doit aussi être protégée, comme un patrimoine des années 1990 :** ***« A la fin des années 1980, une nouvelle mode apparaît à Bruxelles, celles des cours vitrées en «atrium », qui connaîtra un grand succès jusqu'à aujourd'hui. Cet atrium s'impose comme l'un des premiers du genre dans la capitale, avec une couverture finalement réalisée en sheds*** *– la coupole initialement prévue se révélant ruineuse. Les sheds dispensent une lumière douce, prise au nord. Une ventilation est assurée en permanence, garantissant une température agréable* ».

La galerie des anciens guichets de la Compagnie mutuelle des tramways a été conservée et mise à profit au sein de cet atrium. Cette dernière sert de terrasse intérieure au 1er étage et a inspiré, la construction d'une autre terrasse sur piliers, reproduisant en face le rythme des galeries de 1898 pour organiser une harmonie et une régularité autour de l'atrium.

L'ARAU estime urgent de commencer à reconnaître une telle philosophie de rénovation, complexe, respectant le bâti existant, développant une harmonie à partir de bâtiments historiques, et cherchant à procurer à un ensemble historique un « confort moderne » sans opter pour la facilité d'un schéma de démolition-reconstruction. Cette rénovation (datant d'il y a 30 ans à peine) vient confirmer et renforcer un travail qui s'est étalé sur un siècle : la volonté de s'ancrer à la fois dans une œuvre collective mais aussi de se fondre dans un environnement urbain, sans chercher à se démarquer.

Conclusion - une philosophie de rénovation à protéger

Cinq bureaux d'architectes ont réussi à octroyer une pérennité à cet ensemble original, sur 130 ans, en renouvelant à chaque intervention une convergence vers une philosophie de conservation-rénovation : une volonté architecturale au profit de l'urbanité et de l'histoire de tout un quartier qui mérite d'être protégée.

L'ensemble Marais offre à voir **une riche et intéressante déclinaison d'un esprit historiciste** à travers une persévérance dans le maintien et la reproduction d'une œuvre préexistante.

Continuité, adaptation et créativité sont les maîtres mots des différents architectes ayant pris part à l'évolution de ces bâtiments dans un esprit de respect à l'égard de la production de leurs prédécesseurs, reconnaissance qu'il convient aujourd'hui à notre tour de faire valoir.

Annexes transmises à la demande

1. Avis de la Commission Royale des Monuments et des Sites (13/03/2013, 4/06/2014, 1er/10/2014)
2. Étude de l'APEB / Association pour l'étude du bâti, été 2013
3. Photos actuelles et reportage photographique suite à la rénovation de 1992
4. Communiqués de presse de l'ARAU (2013-2019)

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Alecian, Directrice de l'ARAU, au 0478 35 99 84

Atelier de Recherche et d'Action Urbaines asbl
Boulevard Adolphe Max, 55
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 219 33 45
F. +32 2 219 86 75

info@arau.org
www.arau.org